



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4795

Illuminations 2018 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 26 853 euros

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4795 - ILLUMINATIONS 2018 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
COMPLEMENTAIRES POUR UN MONTANT DE 26 853
EUROS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET
DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

Par délibération n° 2018/4300 du 19 novembre 2018, la Ville de Lyon a apporté son soutien aux associations de commerçants porteuses des projets d'illuminations des rues commerçantes réalisés entre le 16 novembre 2018 et le 13 janvier 2019. Cette animation populaire a, cette année encore, démontré le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité et mis en valeur les différents quartiers de la Ville.

L'organisation de cet événement a fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements.

Le Conseil municipal a ainsi voté l'attribution de subventions aux associations de commerçants et a adopté le principe d'un réajustement du montant des subventions au premier semestre 2019, dans la limite de 50 % du montant TTC des dépenses constatées et de 20 000 € par projet.

En effet, les subventions sont versées en deux temps.

Tout d'abord une avance, par délibération n° 2018/4300 du 19 novembre 2018, correspondant :

- pour les associations ayant réalisé des illuminations en 2017 à 50 % du plus faible montant entre celui, TTC, des dépenses intervenues à ce titre en 2017 et celui, TTC, des devis 2018 ;
- pour les associations n'ayant pas réalisé d'illuminations en 2017, à 25 % du montant TTC des devis 2018.

Les compléments aux subventions proposés en 2019 sont calculés sur la base des factures acquittées par les associations et transmises par ces dernières avant une date déterminée par les services de la Ville.

Vu la délibération n° 2018/4300 du 19 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

La subvention d'un montant total de 26 853 euros sera allouée aux associations visées dans le tableau ci-dessous, en complément des subventions versées en 2018 pour la mise en place des décorations lumineuses.

Arr.	Association	Rappel : subvention versée en novembre 2018	Dépenses TTC de l'association (pour mémoire)	Montant du complément de subvention en Euros
1 ^{er}	Association Marché Croix Rousse	2 160	7 800	1 740
1 ^{er}	Tendance Presqu'Ile – TPI	9 300	37 200	9 300
2 ^{ème}	Association des commerçants du passage de l'Argue – ACPA	3 319	6 819	91
2 ^{ème}	ACOR Victor Hugo	2 498	7 731	1 367
2 ^{ème}	Charité Bellecour	5 173	14 474	2 064
3 ^{ème}	ACCOURVIT	5 388	11 280	71
3 ^{ème}	Association des Commerçants Artisans Vilette Paul Bert	1 344	4 128	720
4 ^{ème}	Association Tourisme Croix Rousse	2 586	10 343	2 586
4 ^{ème}	Lyon Côté Croix Rousse	15 017	39 312	3 109
6 ^{ème}	Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche	13 281	26 947	193
6 ^{ème}	UCTO	4 072	8 723	289
7 ^{ème}	Association « Le Cœur du 7 »	15 705	39 696	4 143
7 ^{ème}	Association Gerland Commerce	1 316	4 710	430
8 ^{ème}	UCAM	11 250	24 000	750
			TOTAL	26 853

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA